

## COMMUNE DE COURTISOLS

### CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Hubert ARROUART, maire.

**Etaient présents** : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, David GREVIN, François SCHUESTER, excusés,
- Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Séverine GODIN, Philippe SEUBE absents.

Carole CHOSROES a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Monsieur le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

#### **N° 554 Compte rendu de la commission « travaux » du 7 décembre 2019**

Hubert FERRAND rapporte le compte rendu de la commission ;

Le bilan des travaux réalisés en 2019 est présenté :

##### **- Eglise Saint-Martin**

Réfection de la toiture : Les travaux se poursuivent et sont presque terminés. Les tuiles posées côté sud sont agréées par l'ABF.

Les meneaux usés sont rénovés et les vitraux qui ont les ferrailles abimées ont été remis en état.

En conséquence d'infiltration d'eau, certaines dalles s'effondrent sur le parvis et sont à changer. Le nettoyage des gouttières reste également à faire.

##### **- Eglise Saint-Memmie**

L'opération votée au conseil va se dérouler en 3 tranches étalées sur 4 ans.

##### **- Terrain de foot**

Seul le terrain d'honneur est refait. Deux fertilisations par an sont prévues en complément d'un arrosage régulier.

**- Les éclairages LED (30 luminaires)** des rues Saint Saëns, V. Hugo, Dédautez, ont été installés.

**- Les travaux de voirie effectués Rue de la Cheruelle** sont à reprendre.

**- Accessibilité** : Les travaux à la salle Robert Chaboué sont terminés avec l'aménagement des vestiaires et du bar. Un monte-charge amovible pour accéder à la scène a été installé.

A la mairie, l'ascenseur est installé et les cheminements PMR sont réalisés.

##### **- Logement 2 Rue Mermoz**

Avec le départ de la locataire, il faut prévoir la mise aux normes électriques et la rénovation de cet appartement devenu vacant (devis de 18 000 euros).

##### **- Salle Robert Chaboué**

La réflexion reste à poursuivre pour la toiture, l'isolation et le chauffage. La première étape de la remise en état concerne l'étanchéité de la terrasse (toiture).

Des retouches de peinture ont été faites dans les WC et les portes de secours repeintes.

#### **Divers**

La CAMDA doit reprendre son travail à l'église Saint Julien suite au retrait des fientes de pigeons car les travaux sont insuffisants. Les grillages ont été enlevés et nous observons toujours la présence de pigeons.

**Travaux prévus et non effectués** : La récupération d'eaux pluviales sur certains bâtiments communaux.

Monsieur Copréau s'interroge sur le **stockage du matériel pour les feux d'artifice et des feux d'artifice** eux-mêmes afin d'être conformes à la législation et aux règles de sécurité. A suivre...

### **Prospective Travaux 2020**

- Mise aux normes handicapés : poursuivre et terminer le projet / Il reste à faire le DOJO, la maison Bremont, le LDJ et l'église Saint Julien.
- Remise en état de la toiture de l'église Saint Martin côté Nord
- Remise en état de la toiture de la grange Brémont (report de ces travaux depuis plusieurs années)
- Changement du grillage sur le terrain de foot, côté nord
- Prévoir l'achat d'une machine à peinture pour les signalisations sur les routes (routes communales)
- Envisager le changement d'un véhicule chaque année (la commune en possède 4)
- Réfléchir à l'affectation des deux salles à gauche de la mairie au rez de chaussée
- Voirie : gravillonnage de la rue de Cheppe et rétrécissement de celle des petits ayeux
- SRC : Travaux de rénovation, de mise aux normes ou de remise en état à prévoir pour la toiture, l'isolation, l'électricité, le chauffage, le peinture
- Moderniser la salle de bain dans un des logements derrière l'école la Fontaine.
- Mener une réflexion sur le foyer Saint Martin
- Prévoir l'agrandissement du local des jeunes. Les jeunes souhaiteraient avoir une salle à côté de celle actuellement à leur disposition (estimation pour aménagement du hall : environ 20 000 euros).

A prévoir : une étude globale pour les économies d'énergie avec éventuellement l'installation de panneaux photovoltaïques.

De même, ce serait bien de prévoir un contrat de « maintenance » avec passage du personnel deux fois par an afin d'inspecter tous les bâtiments communaux.

### **N° 555 Orientations budgétaires 2020**

Monsieur ARROUART présente les orientations budgétaires.

### **N° 556 Paiement des investissements avant vote du budget**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE**, compte tenu de la date de vote du budget et conformément aux textes applicables, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Objet de la dépense	Montant	Ligne budgétaire
21	Travaux sur bâtiments communaux	25.000 €	2135
	Travaux d'éclairage public	5.000 €	21534
	Autres installations, matériel	1.000 €	2158
	Acquisitions diverses	1.000 €	2188
	Total	32.000 €	

### **N° 557 Mise en place de la part CIA du RIFSEEP**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Vu la circulaire ministérielle NOR : RDFF1427139C en date du 05/12/2014 relative aux modalités de mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.

Vu l'avis du comité technique en date du 6 décembre 2019

### **Le complément indemnitaire annuel (CIA)**

#### **Critères de versement**

Le CIA est versé en fonction :

- de la manière de servir
- de l'engagement professionnel de l'agent

Ces critères seront appréciés lors de l'entretien professionnel annuel.

#### **La pondération des critères d'attribution individuelle**

Une pondération de ces critères est fixée au maximum à hauteur de :

- **50 %** pour le critère relatif à la manière de servir
- **50 %** pour le critère relatif à l'engagement professionnel de l'agent

Le CIA sera ainsi déterminé en application de la grille d'évaluation suivante :

Critères	Non acquis ou non atteint	En cours d'acquisition ou de réalisation	Acquis ou atteint	Maitrise totale ou objectifs dépassés
Pondération	25%	50%	75%	100%
MANIERE DE SERVIR Fiabilité et qualité du travail effectué				
ENGAGEMENT PROFESSIONNEL Implication dans le travail, adaptabilité...				

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants (dans la limite des plafonds applicables à l'Etat) :

	Groupes	Plafonds CIA
<b>Catégorie A</b>	Assistants socio-éducatifs, Attachés	
	A1	1 500 €
	A2	850 €
<b>Catégorie B</b>	Techniciens	
	B1	800 €
	B2	450 €

<b>Catégorie C</b>	Adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise	
	C1	412 €
	C2	128 €

Le cas échéant : Le montant maximal de ce complément indemnitaire ne devra pas excéder :

- 10% du plafond global du R.I.F.S.E.E.P. pour les fonctionnaires de catégorie A,
- 10 % du plafond global du R.I.F.S.E.E.P. pour les fonctionnaires de catégorie B,
- 15 % du plafond global du R.I.F.S.E.E.P. pour les fonctionnaires de catégorie C.

### **Périodicité du versement**

Le CIA est versé en deux fois à semestre échu.

### **Modalités de versement**

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

### **Les absences**

En l'absence de textes réglementaires pour la Fonction Publique Territoriale relatifs au maintien du régime indemnitaire, l'organe délibérant décide:

Le maintien des primes et indemnités selon les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité (congés annuels, maladie, grève, etc...).

Les primes et indemnités seront supprimées pour l'agent en congé de longue maladie ou de longue durée. Lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé maladie ordinaire lui demeurent acquises.

### **Exclusivité**

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

### **Attribution**

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus
- de prévoir les crédits correspondants au budget
- les dispositions de la présente délibération prendront effet en janvier 2020

### **N° 558 Travaux de sécurisation de la rue des Petits Ayeux**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser des travaux de sécurisation de la rue des Petits Ayeux. Après une étude réalisée avec les services du département, un test de mise en place d'une écluse permettant de réguler la vitesse a été réalisé en 2019. Le coût des travaux est estimé à 62 000 € HT y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'engager les travaux de sécurisation de la rue des Petits Ayeux pour un montant de 62 000 € HT,
- **SOLLICITE** les subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, la Région et le Département ou tout autre organisme,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2020.

### **N° 559 Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de poursuivre le programme d'accessibilité des bâtiments communaux : local associatif de l'EMIM et église Saint Julien. Le coût des travaux est estimé à 22 500 € HT.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'engager les travaux d'accessibilité du local de l'EMIM et de l'église Saint Julien pour un montant de 22 500 € HT,

- **SOLLICITE** les subventions au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, la Région et le Département ou tout autre organisme,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2020.

### **N° 560 Fixation du loyer d'un logement communal**

Monsieur le Maire rappelle que le logement communal (T3) sis 2 rue Mermoz est vacant et qu'il convient de fixer le montant du loyer avant de le proposer à la location.

Sur proposition de Monsieur le maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le loyer à 450 €.

Ce montant sera révisable au 1<sup>er</sup> février de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Le montant provisionnel des charges comprenant le chauffage est fixé à 100 € par mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en location ce logement

### **N° 561 Encaissement de chèques**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les chèques suivants pour un montant total de 1 365,23 € :

- MMA Collectivité : 230,94 €, indemnité différée suite à sinistre rue de St Julien,

- SMACL Assurances : 1 134,29 €, indemnité suite à sinistre sur le tracteur

- **PRECISE** que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2020

### **N° 562 Questions diverses**

○ Suite à la réforme de la fiscalité locale, Monsieur ARROUART présente les mécanismes de compensation mis en place pour les collectivités dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation.

○ Eric PIGNY présente le bilan des collectes effectuées par le SYMSEM en 2019 et l'évolution par rapport à 2018.

○ Denis VAROQUIER fait un compte rendu de la réunion organisée le 17 décembre 2019 sur la problématique du ruissellement sur la commune. Etaient présents des conseillers de la chambre d'agriculture et de l'association foncière de Courtisols. En conclusion, il apparaît que ce dossier doit être revu dans le cadre de l'intercommunalité et les actions sont à mener en parallèle avec le PLUI (réalisation d'étude hydraulique, opérations techniques : bassins, haies...).

○ Après réflexion sur l'utilisation des deux panneaux d'affichage de la RD3, il est convenu de réaliser une affiche permanente présentant la commune et d'insérer des messages relatifs aux différents événements festifs en cours d'année. La possibilité d'ouvrir ces panneaux à des publicités commerciales est écartée.

○ Monsieur ARROUART donne lecture d'un courrier émanant des habitants de la rue de l'Etyette concernant la vitesse excessive des véhicules et sollicitant l'interdiction de circuler aux poids lourds et aux engins agricoles. Après discussion, il est rappelé que la vitesse est l'affaire de tous et que ce problème est posé sur l'ensemble des voiries de la commune. La multiplication des ralentisseurs ou autres outils pédagogiques n'a pas toujours un effet positif.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 23h30

Hubert ARROUART, Maire	Denis VAROQUIER 1 <sup>er</sup> adjoint	Jean-Pierre ROLLET 2 <sup>ème</sup> adjoint	Evelyne MOINEAU 3 <sup>ème</sup> adjointe
Eric PIGNY 4 <sup>ème</sup> adjoint	Catherine JULLIEN 5 <sup>ème</sup> adjointe	Milène ADNET	Loëtitia BOYS
Carole CHOSROES	Lilian COGNIARD	Hubert FERRAND	Catherine PANNET